

Peu importe au pêcheur de poissons de fond ou au pêcheur de morue que les banques à charte, les sociétés d'assurances, les sociétés de prêts hypothécaires ou l'une quelconque de ces institutions de prêts soient autorisées à consentir des prêts en vertu de la loi; il sera toujours incapable de bénéficier des dispositions de la loi pour la simple raison que les institutions de prêts aux termes de la loi ne consentent pas de prêts aux petites entreprises du genre de celles que peut se permettre le pêcheur de poissons de fond avec son revenu annuel de \$1,000. Quelle institution ou société de prêts s'occupera de nos pêcheurs côtiers?

Les statistiques sont éloquentes; on ne saurait les nier. Les statistiques consignées au compte rendu indiquent que le pêcheur côtier de l'Est touche en moyenne un revenu annuel de \$1,000. Cela le soustrait aux dispositions de la loi et la rend inutile pour lui. Je le répète, je me réjouis du moins que les pêcheurs de la Colombie-Britannique puissent en bénéficier, mais sauf le pêcheur de homard ou le pêcheur de l'Île du Prince-Édouard, quel avantage le pêcheur des autres régions du Canada en retire-t-il? Quelle aide reçoivent ces 150,000 personnes de la région atlantique qui travaillent dans l'industrie de la pêche de fond?

Grâce à quel texte de loi le gouvernement canadien peut-il permettre à 20,000 pêcheurs côtiers du littoral atlantique d'obtenir des prêts pour l'achat d'équipement? Ils doivent payer les mêmes prix gonflés qu'en Colombie-Britannique et dans l'Ontario, et aucun texte législatif ne leur vient en aide. Ils ne disposent d'aucune mesure pour se protéger et d'autre part le gouvernement les traite avec dureté, sans le moindre sentiment humain, adoptant envers l'industrie du poisson de fond l'attitude suivante: «Ce n'est là-bas qu'une bande de fainéants; qu'ils mangent donc de la brioche. Ils bluffent, que l'industrie s'effondre».

● (9.40 p.m.)

Le ministre des Pêcheries déclare sur le réseau national de télévision: «Certaines usines des provinces atlantiques n'ont pas un rendement suffisant et doivent fermer. Seules les usines ayant un rendement suffisant pourront poursuivre leur exploitation». C'est ainsi que s'exprimait Joseph Stalin en 1930: «Il faut nous débarrasser d'un million de paysans afin que l'industrie agricole de l'Union soviétique soit plus efficace». Voilà l'analogie, monsieur l'Orateur. Lorsque le ministre dit que seules les usines qui ont un rendement suffisant peuvent poursuivre leur exploitation,

il dit en fait qu'il n'y a place que pour l'élite dans l'industrie du poisson de fond de la région atlantique. Il ajoute que les autres devront vivre de secours. Il y a du poisson mais on ne peut pas l'attraper par manque d'efficacité et parce que nous, en tant que gouvernement, ne pouvons pas rivaliser avec le marché américain. Nous ne pouvons nous acquitter de nos obligations envers nos pêcheurs, comme le font d'autres pays envers les leurs, pour qu'ils soient rémunérés équitablement pour leurs prises et à l'abri des fluctuations du marché international de l'argent.

Cette mesure, monsieur l'Orateur, est utile et d'un très grand secours aux pêcheurs de la Colombie-Britannique. Ils ont obtenu la part du lion des 780 prêts consentis depuis la création du fonds en 1955. Sur le réseau national de télévision le ministre a dit que les pêcheurs de la Colombie-Britannique étaient de loin les mieux équipés de tous les pêcheurs canadiens et il a cité des chiffres farfelus pour étayer sa déclaration. D'après lui, l'industrie de la pêche à Terre-Neuve touche 40c, en subventions fédérales de chaque dollar dépensé pour la pêche tandis que l'industrie de la Colombie-Britannique n'en touche que 5c. Il a omis de mentionner que l'assurance-chômage versée aux pêcheurs figurait dans ce chiffre de 40c; elle s'applique universellement. Il a omis d'inclure les subventions à la construction navale et le programme de centralisation, source de tant de déboires à Terre-Neuve. Il a omis d'inclure toutes ces choses dans son altération des faits car on ne saurait décrire autrement sa déclaration. Il a complètement dénaturé les faits.

**M. Perrault:** C'est une accusation faite à la légère.

**M. McGrath:** Non pas et le ministre le sait. Il a tenu, au réseau national de télévision, des propos dont il ne pourrait établir le bien-fondé. Bien que l'industrie de la pêche de fond du littoral Atlantique du Canada soit agonisante, le ministre sait qu'on ne dépense pas un seul dollar pour la secourir. Oh oui, le ministre est très qualifié pour parler de l'industrie de la pêche. Il a pris des truites en Colombie-Britannique. Il pêche la truite lui.

**Une voix:** C'est odieux.

**M. Perrault:** Vous pêchez des votes, vous. Voilà ce que vous faites.

**M. McGrath:** Si le député peut se permettre de rester béatement assis à sa place et de m'interpeler c'est parce qu'il sait que dans sa province l'industrie de la pêche est pros-